

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Pathologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1681

Société : 37579

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BARTOUSSI Ned

Date de naissance : 1/1/1981

Adresse :

Tél. : ~

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

DR. L'AHMIRI-TABET NAJIBA
Médecine Générale
135, Av. Cned. B. Ray El Oulfa
'Deirié Salatation Total) Casablanca 02
Tél: 212 5 22 90 51 68

Date de consultation : 24/08/2020

Nom et prénom du malade : BARTOUSSI Saadia

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Cardiolo.

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : Dr. L'AHMIRI-TABET NAJIBA

Médecine Générale

Av. Cned. B. Ray El Oulfa

Salatation Total) Casablanca 02

Tél: 212 5 22 90 51 68

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 24/08/2020

Signature de l'adhérent(e) : 

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
24/08/20			250,00	DR 1 - XHMRI TAC Médecin : Dr. Cu... Santé Total Casablanca 02 Tél: 212 5 22 90 51 68

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Zakaria SAIB Dr. Zakaria en Pharmacie Bd. Oued Daoura El Azhari n° 11, Casablanca - Tél: 05 22 91 16 54	24/08/20	486,00

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux

Docteur LAKHMIKI-TABET Najiba

Médecine Générale

135, AV. Oued Ziz - Hay El Oulfa
(Derrière Station Total)
CASABLANCA 02

Tél. : Cab. : 212 522 905 168

ICE : 001621801000083

الدكتورة الخميري ثابت نجيبة

الطب العام

135، شارع واد زيز حي الأولفة
وراء محطة طوطال
الدار البيضاء 02

الهاتف : العيادة : 212 522 905 168

Casablanca, le 24 Avril 2020

KALMAGAS Cpr Bte 60
PPC : 129,00 DH
Ut avr : Nov 2024 | Lot : 190721
THERAPHARM

129,50

Kalmagas

mois sans avis medical.

PPC : 274 DH



6 111261750086

T B.S.

= gel à pris de ferme

23,00

23,00

- spray

426,00 mls, 100%

Dr. LAKHMIKI-TABET NAJIBA
Médecine Générale
Av. Oued Ziz, Hay El Oulfa
(Station Total) Casablanca
212 522 905 168